

Huye : Béatrice Munyenyezi a été condamnée en appel à la prison à vie

André Gakwaya

ARI/RNA, 13 avril 2024



Huye. - La Haute Cour de Huye a condamné hier vendredi 12 avril 2024 Béatrice Munyenyezi à la réclusion à perpétuité après son procès en appel sur les crimes du génocide commis contre les Tutsi en 1994.

Munyenyezi a été extradée au Rwanda par les États-Unis d'Amérique en 2021, après avoir purgé une peine de dix ans de prison pour avoir menti au Service de l'immigration et de la naturalisation.

L'accusée a commis les crimes dans la commune de Ngoma, ancienne préfecture de Butare, aujourd'hui district de Huye, Province du Sud.

Concernant ces crimes, Munyenyezi a été

inculpée pour sept crimes dont cinq de génocide et de crimes contre l'humanité. Cela comprend le crime de génocide, le complot en vue de commettre le génocide, la planification du génocide, l'incitation directe ou indirecte à commettre le génocide, la complicité dans le génocide, la destruction comme crime contre l'humanité et la complicité de prostitution forcée comme crime contre l'humanité.

Munyenyezi a fui le Kenya d'où elle est partie pour les États-Unis d'Amérique en 1998. Elle a obtenu la citoyenneté américaine en 2003. Dix ans plus tard, sa citoyenneté a été révoquée le 21 février 2013, après que le tribunal du district du New Hampshire à Manchester City a estimé qu'elle avait menti aux autorités afin d'obtenir l'asile.

Lors du génocide contre les Tutsis en 1994, Munyenyezi était étudiante à l'Université nationale du Rwanda, et à cette époque, elle était membre du parti au pouvoir « MRND ».

Elle est l'épouse de Sharon Ntahobari et la belle-fille de Pauline Nyiramasuhuko qui était ministre du Développement communautaire,

et qui ont été tous condamnés pour graves crimes de génocide. (Fin)